



88^e CHAMPIONNAT DE FRANCE PHILA-FRANCE 2015

Eléments constitutifs du dossier :

Lettre du Président organisateur	page 2
Lettre du Président de la FFAP	page 2
Le comité d'organisation	page 3
Règlement de l'exposition	pages 4 à 9
Fiche de demande de participation à l'exposition	page 10
Fiche des excursions	page 11
Inscription congressistes et repas du Palmarès	page 12
Fiche de commande de souvenirs philatéliques	page 13
Fiche de souscription aux récompenses	page 14
Fiche d'inscription récapitulative	page 15

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous adressons le dossier relatif à l'exposition nationale de philatélie PHILA-FRANCE 2015, qui se déroulera du 22 au 25 mai 2015 au Parc des Expositions de Mâcon rue Pierre Bérégovoy.

L'ensemble de la manifestation se déroulera en ce lieu. De la restauration au repas du palmarès, tout sera sur place. Pour les candidats exposants à cette exposition nationale, les demandes de participation devront impérativement nous parvenir pour le **20 décembre 2014**, délai de rigueur.

La commission de sélection fera connaître sa décision à partir du 20 JANVIER 2015.

Le règlement de l'exposition est disponible en version PDF sur **le site PHILA-FRANCE2015.com**

Le comité d'organisation vous laissera libre de choisir votre mode d'hébergement. Nous avons contacté le club des hôteliers de Mâcon, ci-joint la liste avec un plan de Mâcon. Lors de votre réservation bien préciser que c'est pour le Championnat de philatélie 2015 pour obtenir le meilleur prix. Ceux qui choisissent le C.O.M. réservent auprès du Club le plus tôt possible d'autres manifestations ayant lieu à Mâcon.

Nous vous proposons le repas du Palmarès avec animations diverses à 45€ par personne et diverses excursions dans la Bourgogne du sud.

Toute l'équipe d'organisation est à pied d'œuvre pour que vous gardiez de ce congrès un excellent souvenir.

Nicole CHAPUIS

Présidente du Club Philatélique Mâconnais

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Après Metz et Amiens, la philatélie investira en 2015 la région bourguignonne pour son 88^{ème} Congrès.

Le Club Philatélique Mâconnais présidé par Madame Nicole CHAPUIS a accepté d'organiser cette manifestation soutenu en cela par la Région Rhône Alpes présidée par Serge RIPERT. Le Conseil d'Administration de la Fédération a tout naturellement décidé de leur accorder son patronage.

L'organisation tous les deux ans du congrès national, comprenant à la fois le Championnat National et l'Assemblée Générale rassemblant les 620 associations qui composent la Fédération Française des Associations Philatéliques est une lourde tâche pour l'association et le groupement philatélique. C'est aussi un challenge passionnant à réussir. Mâcon sera la capitale de la philatélie du 22 au 25 mai 2015.

La ville de Mâcon a immédiatement apporté son soutien au Club Philatélique Mâconnais. De nombreux partenaires sont attendus en renfort. Connaissant leur dynamisme, je ne doute pas que ce rendez-vous sera un grand moment de partage de notre passion. Un superbe timbre gravé mettra également en valeur la ville de Mâcon.

Je souhaite un plein succès à nos amis Mâconnais et vous demande de bien vouloir les aider en remplissant avec le plus de sérieux possible l'ensemble des dossiers que vous allez recevoir. En respectant les dates d'expédition vous contribuerez à alléger la tâche de nos amis.

Nous espérons vous voir nombreux à cette importante manifestation.

N'oubliez pas de souscrire aux bons de soutien, le budget d'un congrès est de plus en plus difficile à équilibrer, votre aide leur sera précieuse.

Merci d'avance et tous mes encouragements au Club Philatélique Mâconnais.

Claude DESARMENIEN



**88° CHAMPIONNAT de FRANCE
PHILA-FRANCE 2015 - MÂCON**



LE COMITE d'ORGANISATION

Fonctions	Titulaire	
Président	Nicole Chapuis	Présidente CP Mâconnais
Co-président	Claude Désarménien	Président FFAP
Co-président	Serge Ripert	Président GRAP
Commissaire Général	Robert Cloix	FFAP
Commissaire général adjoint	Charles Chrétien	VP GRAP
Commissaire général adjoint	Emmanuel Jallageas	VP CP Mâconnais
Secrétaire Général	André Van Dooren	Secrétaire GRAP
Trésorier Général	Gilbert Pernollet	Trésorier CP Mâconnais
Trésorier Général adjoint	Daniel Dubar	Trésorier FFAP
Trésorier Adjoint	Marie-Chantal Serre	Trésorière GRAP
Responsable montage expo	Jacques Probst	FFAP
Responsable Exposition	Louis Mermin	AP Annecy
Communication	Alain Cochet Martine Divay	Communication CP Mâconnais Conseillère Communication FFAP
Visites et guides de l'exposition	Daniel Savignat	Cie des Guides de la Philatélie



88^e CHAMPIONNAT de FRANCE PHILA-FRANCE 2015 - MÂCON



REGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE

Le Championnat de France de Philatélie se tiendra du vendredi 22 mai au lundi 25 mai 2015
au Parc des Expositions Rue Pierre Bérégovoy à Mâcon.

ARTICLE 1 : dates et heures d'ouverture de l'exposition

Vendredi 22 mai de 9 h 30 à 18 h 00
Samedi 23 mai de 9 h 30 à 18 h 00
Dimanche 24 mai de 9 h 30 à 18 h 00
Lundi 25 mai de 9 h 30 à 17h

ARTICLE 2 : L'organisation

Ce Championnat de France est organisé par le Club Philatélique Mâconnais. Il est régi par le règlement général des expositions philatéliques de la F. F. A. P. et par les dispositions complémentaires suivantes :

ARTICLE 3 : Patronage philatélique

Placé sous le patronage de la F. F. A. P., le Championnat de France de Philatélie se tient à l'occasion de son Congrès annuel.

ARTICLE 4 : Exposants

Pourront être admises toutes les participations qui répondent aux définitions précisées dans le chapitre Classes d'exposition» en appendice du présent règlement.

Il est rappelé que seules les collections « **Adultes** » ayant obtenu le niveau de médaille de grand argent (70 pts) et n'ayant pas obtenu une médaille d'or en exposition de rang 3 (national) seront autorisées à participer à la sélection. Cette médaille devra avoir une antériorité de moins de 5 (cinq) années calendaires.

Un minimum de 4 cadres (64 pages) est exigé au niveau national sauf pour la Classe 1 cadre.

En classe « **Jeunesse** », le niveau de médaille exigé est l'argent (65 points) et les nombres minima de cadres sont :

- 1 soit 16 pages pour la division A (10 à 15 ans),
- 2 soit 32 pages pour la division B (16 à 18 ans) et
- 3 pour la division C (19 à 21 ans).

L'âge de l'exposant est celui atteint au 1^{er} janvier de l'année 2015.

ARTICLE 5 : Demandes de participation

Membre d'une association philatélique fédérée, le candidat-exposant devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par :

- la photocopie recto et verso du passeport philatélique (couleur bleue) délivré par le président du groupement philatélique régional dont dépend l'association philatélique du candidat.
- la photocopie de sa carte de membre à jour de la vignette fédérale 2014.

Il devra faire parvenir sa demande de participation lisiblement remplie et dûment signée, pour le **20 décembre 2014 délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

Fédération Française des Associations Philatéliques
PHILA-FRANCE 2015
47 rue de Maubeuge 75009 PARIS

ARTICLE 6 : Attribution des cadres

La commission de sélection, composée de représentants de la Fédération et du comité d'organisation, décide en dernier ressort de l'acceptation des participations et de la répartition des cadres.

Les collections appartenant aux membres du jury, aux élèves jurés ou à leurs familles (parents, enfants, frères, sœurs, conjoints...) seront automatiquement classées hors concours.

Elle ne concédera pas plus de **5 cadres de 16 feuilles soit 80 pages**, pour chaque participation.

La commission fera connaître sa décision à partir **20 janvier 2015**.

Les exposants dont la demande aura été retenue recevront alors le bulletin d'inscription définitive précisant le nombre de cadres accordés.

Ce bulletin dûment complété et signé par l'exposant devra être retourné au plus tard le **5 mars 2015** à l'adresse mentionnée à l'article 5, accompagné de :

- du passeport original,
- d'une photocopie du plan de la participation ,
- éventuellement un synopsis,
- la photocopie de la dernière fiche de notation,
- des documents nécessaires pour assurer la collection.

ARTICLE 7 : Droit de participation - Inscription définitive

Le droit de participation dans les classes de compétition est de **20 € (vingt euros) par cadre de seize feuilles pour les adultes**. Il devra être réglé par l'exposant lors du dépôt de l'inscription définitive de participation, par chèque libellé à l'ordre de : **CLUB PHILATELIQUE MACONNAIS**

Pour la classe Littérature, **il sera demandé 20€ et deux exemplaires de l'ouvrage** inscrit en compétition, ces exemplaires devront être fournis dès l'inscription définitive.

La gratuité est accordée à la classe jeunesse.

ARTICLE 8 : Catalogue de l'exposition

Afin de faciliter la rédaction du catalogue, les exposants devront conserver le titre de leur participation identique à celui de leur inscription définitive.

ARTICLE 9 : Présentation

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur feuilles ou cartons séparés, qui seront placés verticalement dans des cadres pouvant contenir 16 feuilles, soit quatre rangées de quatre feuilles de format (A4 ou largeur 24cm x 30 cm maximum) ou de leur équivalence en surface, sans dépasser 96 cm. Il est demandé d'inclure chaque feuille dans une enveloppe protectrice en matière transparente de format approprié. Dans l'intérêt des participants, **l'absence d'enveloppes protectrices entraînera la non exposition** de la présentation incriminée et le retrait de la participation à la compétition. Chaque feuille sera numérotée en haut et à droite dans l'ordre de présentation, le nom de l'exposant sera mentionné au verso de chaque feuille d'exposition.

Les collections à exposer devront :

- soit, parvenir par La Poste, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse :

PHILA-FRANCE 2015
Nicole CHAPUIS
LD TOURY
71250 BRAY

et ce, aux risques et périls de l'expéditeur, au plus tard le **10 mai 2015**.

- soit, être remises sur les lieux de l'exposition ; dans ce cas se reporter à l'article 12 «Montage et démontage de l'exposition».

ARTICLE 10 : Matériel exposé

Toute participation doit être la propriété exclusive et intégrale de l'exposant. Aucun timbre et aucun document ne devra porter de prix de vente, ni aucune mention de valeur ou de rareté.

ARTICLE 11 : Bordereau de remise

Les participations seront accompagnées d'un bordereau de remise, établi en **deux** exemplaires et certifié conforme à l'envoi par l'exposant. L'un de ces exemplaires sera considéré comme reçu et renvoyé ou remis dans ce but à l'exposant. Il servira de décharge au comité d'organisation.

ARTICLE 12 : Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des participations aura lieu le **jeudi 21 mai 2015 de 8 h 30 à 17 h** par les soins du comité d'organisation, en présence de l'exposant ou de son mandataire porteur de sa collection.

Aucun objet exposé ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition. Les exposants pourront reprendre leur collection le **lundi 25 mai 2015 à partir de 17 h30**.

En cas de réexpédition de la participation, celle-ci se fera dans les jours suivant la fermeture de l'exposition, les frais correspondant à la réexpédition en recommandé avec AR ayant été préalablement réglés par chèque lors de l'envoi initial ou du dépôt à l'exposition.

ARTICLE 13 : Sécurité - Assurance

Le comité d'organisation prendra toutes les mesures de sécurité appropriées pour sauvegarder les objets qui lui seront confiés. Il décline cependant toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration ou autres dégâts que les objets destinés à l'exposition pourraient subir lors de leur transport. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance tous risques pour couvrir l'exposition et le transport.

Le comité d'organisation assurera un gardiennage permanent de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Mais, tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégât de toute espèce, séjour dans un coffre) restent à la charge de l'exposant.

Celui-ci a la faculté :

- soit de demeurer son propre assureur. Il devra en ce cas renoncer par lettre à tout recours contre le comité d'organisation.

- soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de son choix. Il devra dans ce cas **joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurances contre le comité d'organisation.**

- soit d'utiliser, par l'intermédiaire du comité d'organisation, et par voie d'avenant, la police souscrite par la F.F.A.P. Dans tous les cas, il est obligatoire de fournir un inventaire du nombre de documents, timbres-poste et éléments divers présents sur chaque page et de donner la valeur de remplacement estimée de chaque pièce.

Des formulaires adéquats seront fournis par le comité d'organisation pour la réalisation de ces inventaires.

Sans ces documents dûment remplis, la demande d'inscription restera sans suite.

Il est rappelé qu'aucune somme ne doit être inscrite sur les pages à exposer (voir article 10).

Il est instamment conseillé de réaliser une photocopie de la collection déposée. L'exposant conservera cette copie pour tout litige avec l'assurance.

Le comité d'organisation et la F.F.A.P. n'est qu'un intermédiaire entre l'assureur et l'exposant. Sa responsabilité ne peut donc pas être engagée pour tout litige concernant ces deux parties. Le montant de la prime (1.5/1000 à acquitter par un exposant désirant être assuré par l'intermédiaire du comité d'organisation sera calculé à partir de la valeur estimée de la collection présentée. Cette prime vous sera précisée lors de l'agrément de la participation.

Le règlement de la prime d'assurance devra impérativement être réglé au moment de l'inscription définitive.

L'absence de celui-ci entraîne l'exclusion de la compétition.

ARTICLE 14 : Jury -

Un jury sera constitué pour les classes 1 à 15 conformément au Règlement Général des Expositions de la F.F.A.P.

Les jurés de la Classe Ouverte (14) sont désignés en concertation avec le Comité d'Organisation

ARTICLE 15 : Prix Récompenses

Les prix attribués sont les suivants :

- Grand prix du championnat de France.
- Grand prix de la classe Jeunesse.
- Diplômes de médaille d'or, de grand vermeil, de vermeil, de grand argent, d'argent, de bronze argenté et de bronze, diplômes de participation.

Des médailles, objets d'art, coupes, ouvrages ou toutes autres récompenses pourront être offerts par des donateurs, institutions, particuliers, entreprises et associations (voir bulletin de souscription).

Les récompenses ne seront remises qu'aux seuls exposants **présents ou valablement représentés** par un mandataire auquel il sera demandé une décharge

ARTICLE 16 : Cour d'honneur

Elle est réservée aux participations spécialement invitées à cet effet. Les participations ne seront pas soumises à l'appréciation du jury. Les cadres réservés à la cour d'honneur porteront de façon apparente la mention correspondante.

ARTICLE 17 : Stands

La location des stands, en nombre limité, sera consentie aux négociants en timbres-poste et matériel philatélique, aux administrations postales et aux associations philatéliques, moyennant le versement d'un droit par stand et l'engagement de se conformer aux conditions d'attribution, en particulier de ne pas vendre de souvenirs de l'exposition et du congrès autres que ceux émis par le comité d'organisation (voir règlement spécifique négociants) Par ailleurs, sur leur stand, les associations philatéliques s'engagent à ne faire que de la publicité sur leurs activités et à ne vendre que des publications liées à leur activité.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'attribuer des stands à tout organisme ou négoce dont la spécificité apporterait un intérêt supplémentaire à la manifestation.

ARTICLE 18 : Bureau de poste temporaire

Un bureau temporaire doté d'un timbre à date, premier jour illustré, sera installé dans les locaux de l'exposition du vendredi 22 mai au lundi 25 mai 2015. Les heures d'ouverture seront celles de l'exposition.

Le timbre-poste spécial PHILA-FRANCE 2015 - MACON, émis à l'occasion du 88^{ème} congrès de la F.F.A.P., y sera mis en vente anticipée.

Le timbre à date illustré du 88^{ème} congrès de la F.F.A.P. sera également utilisé le dimanche 24 mai par ce bureau temporaire. Des boîtes à lettres distinctes permettront, pendant toute la durée de l'exposition, de déposer le courrier à expédier et devant recevoir l'une ou l'autre oblitération.

ARTICLE 19 : Modifications du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement (avec l'accord de la F. F. A. P.) toutes les modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus.

ARTICLE 20 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.

Classes d'Exposition

(cf. article EXP/ 19 du règlement général des expositions philatéliques de la F.F.A.P.)

1) PHILATÉLIE TRADITIONNELLE (TRA).

Timbres émis des origines à 1959, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes de service, du télégraphe, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés,

Division A :

France, Colonies Françaises, Monaco, Andorre, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens et leurs bureaux à l'étranger.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

2) HISTOIRE POSTALE (HIS).

Documents des origines à nos jours.

Division A :

Étude des marques postales et oblitérations.

Division B :

Étude des routes terrestres et maritimes, censure, désinfection, tarifs, opérations militaires, etc.

Division C :

Mécanisation postale.

3) ENTIERS POSTAUX (ENT).

4) AEROPHILATELIE (AER).

Division A :

Poste aérienne de la guerre 1870-71, (ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes).

Division B :

Précurseurs de la poste aérienne.

Division C :

- a) liaisons aérospatiales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs ...)
- b) aérogrammes (entiers postaux)

Division D :

Timbres officiels de la poste aérienne.

Division E :

Timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) PHILATÉLIE THÉMATIQUE (THE).

6) MAXIMAPHILIE (MAX).

Division A : collections par pays ou groupe de pays

Division B : collections spécialisées ou d'étude.

Division C : collections à thèmes

7) LITTÉRATURE (LIT).

Division A : livres, ouvrages.

Division B : périodiques et bulletins d'associations.

Division C : tout support multimédia et logiciel informatique.

8A) JEUNESSE participation individuelle (JEU a).

Division A : - 15 ans ou moins,

Division B : - 16 à 18 ans.

Division C : - 19 à 21 ans.

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8B) JEUNESSE participation de groupe (JEU b).

La classification est identique à celle de la classe "JEU" à l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) PHILATÉLIE FISCALE (FIS).

10) ASTROPHILATELIE (AST).

11) PHILATELIE TRADITIONNELLE MODERNE (TRM).

Timbres émis de **1960 à nos jours**, détachés et/ou sur documents.

Collections générales, spécialisées ou d'étude, comprenant timbres-poste, timbres-taxes, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A :

France, Colonies françaises, Monaco, Andorre, Occupation française.

Division B :

Europe, Colonies des pays européens.

Division C :

Pays d'Outre-mer.

12) PHILATELIE POLAIRE (POL).

Timbres émis par les administrations postales des régions polaires ou émis spécifiquement avec un thème polaire.

Documents postaux acheminés en provenance ou vers les régions polaires.

Documents historiques relatifs à l'exploration polaire et au développement des régions polaires.

13) CLASSE OUVERTE (COV).

Division A : jusqu'au 22^{ème} anniversaire.

Division B : à partir de 22 ans.

14) CLASSE 1 cadre (CL1).

Présentation de 16 feuilles ne pouvant pas être exposées dans une des classes 1 à 6 et 9 à 12 en raison de la limitation du sujet en nombre de feuilles.

15) CARTES POSTALES (CAP)

16) COLLECTION LIBRE (non compétitive)

Règlement général des expositions (articles 25 et 26)



88^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE

PHILA-FRANCE 2015 - MACON



DEMANDE DE PARTICIPATION A L'EXPOSITION

NOM : Prénom

Adresse :

Téléphone (pers.)..... (portable).....

Mail

Membre de l'association fédérée

N° de région

Titre de la participation

.....

Nombre de cadres demandés (cadres de 16 pages, 5 cadres au maximum) :

Classe :..... Catégorie : Adulte Jeune

Pour les classes jeunesse : date de naissance :

1^{ère} participation à une exposition nationale : **oui** **non**

Le fait de participer à cette exposition implique que vous acceptiez que vos nom, prénom, ainsi que le titre de la collection et ses résultats apparaissent dans la publication du palmarès sous toutes ses formes.

J'ai pris connaissance du règlement de PHILA-FRANCE 2015 et je déclare en accepter toutes les clauses sans restriction.

Acceptez-vous que les renseignements suivants apparaissent sur le site de la F.F.A.P. - www.ffap.net ?

Adresse postale **oui** **non**

Téléphone, **oui** **non**

Mail : **oui** **non**

Signature de l'Exposant

Signature du Président et cachet de l'association
ou, pour les jeunes, du conseiller régional à la jeunesse

A leA le

(joindre les pièces demandées à l'article 5 du présent règlement)

Fiche de demande de participation à renvoyer avant le 20 décembre 2014 à :

Fédération Française des Associations Philatéliques 47 rue de MAUBEUGE 75009 PARIS

Mail : ffap.philatelie@laposte.ne

EXCURSIONS EN BOURGOGNE DU SUD

VENDREDI 22 MAI 2015

A DECOUVERTE DES VINS DU MACONNAIS ET BEAUJOLAIS

8h30 : rendez-vous avec le guide et l'autocar à Mâcon.

Circuit guidé à travers les vignes du Mâconnais -Panorama sur la Roche de Solutré au cœur du Pouilly Fuissé.

Dégustation sur le circuit et déjeuner.

14h30 : visite guidée du Hameau Duboeuf, le Parc de la Vigne et du Vin

18h00 : retour à Mâcon.

TARIF / Personne : 70 € COMPRENANT =

L'organisation du séjour, le transport en autocar tourisme, les services d'un guide agréé, les visites et dégustation ainsi que le déjeuner 3 plats + ¼ vin + café

SAMEDI 23 MAI 2015

B DECOUVERTE PEDESTRE DU VIEUX MACON

Rendez-vous avec le guide devant l'Office de Tourisme à Mâcon.

Visite guidée de Mâcon (visite guidée de 1h30).

Horaire communiqué ultérieurement en fonction du nombre d'inscrits

TARIF 2015 : 5 € par personne

C BEAUNE ET LE CASSISSIUM

8h00 :: rendez-vous avec le guide et l'autocar à Mâcon. Départ vers Chalon, Nuits St Georges, visite du Cassisium, l'unité de production Védrenne, avec dégustation. Déjeuner à Nuits St Georges

Retour sur Beaune : visite de la ville en petit train (45mn) puis visite de l'Hôtel Dieu Hospices de Beaune

18h retour à Mâcon

TARIF / Personne : 73 € COMPRENANT =

L'organisation du séjour, le transport en autocar tourisme, les services d'un guide agréé, les visites et dégustation ainsi que le déjeuner 3 plats + 1/4vin + café

DIMANCHE 24 MAI 2015

D LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE SOLUTRE AZE

8.30: rendez-vous avec le guide et l'autocar à Mâcon.

Visite guidée thématique de Mâcon et du Musée Départemental de préhistorique de Solutré

Panorama sur la Roche de Solutré .Déjeuner. Visite des Grottes Préhistorique d'Azé

18h00 : retour à Mâcon et fin de nos prestations.

TARIF / Personne : 58 € COMPRENANT :

L'organisation du séjour, le transport en autocar tourisme, les services d'un guide agréé, les visites et dégustation ainsi que le déjeuner 3 plats + ¼ vin + café

LUNDI 25 MAI 2015

E AU COEUR DU JARDIN ROMAN

8h30 : rendez-vous avec le guide et l'autocar à Mâcon.

9h15 : visite guidée de la Chapelle des Moines à Berzé-la-Ville puis de l'ancienne Abbaye Bénédictine de Cluny et de la vieille ville. Déjeuner. Visite guidée de l'église Saint-Martin de Chapaize puis du village et château de Brancion.

18h00 : retour à Mâcon

TARIF / Personne : 63 € COMPRENANT =

L'organisation du séjour, le transport en autocar tourisme, les services d'un guide agréé, les visites et dégustation ainsi que le déjeuner 3 plats + 1/4vin + café

Attention : Programme et tarifs sous réserve de disponibilité des prestataires à la réservation. Les excursions, mises en place par l'Office de tourisme du Mâconnais en collaboration avec le comité d'organisation de PHILA-FRANCE nécessitent un minimum de participants. Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler si ce minimum n est pas atteint .

Pour plus d'infos le pôle Tourisme Hôtellerie Restauration du comité d'organisation de PHILA-FRANCE 2015 est à votre disposition :

Club Philatélique Mâconnais - Emmanuel Jallageas ☎ 06 86 07 90 73 / 03 85 32 05 22

1 rue Bon Rencontre

71000 MACON

emmanuel.jallageas@free.fr

PHILA-France 2015

site internet <http://www.phila-france2015.com>



88^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE

PHILA-FRANCE 2015 - MACON



Souscription aux récompenses

à remplir et à renvoyer avant le 10 mars 2015 à Nicole CHAPUIS TOURY 71250 BRAY

Le comité d'organisation de PHILA-FRANCE 2015 vous sollicite pour participer activement aux récompenses offertes aux compétiteurs.

Toute participation reçue avant le 10 mars 2015 sera mentionnée dans le catalogue de l'exposition.

Les possibilités sont les suivantes :

Chèque de participation :

Bons d'achats philatéliques :

Prix spécial :

Objet(s) d'Art ou de collection :

Coupe(s) :

Prix spécial :

Lot(s) de timbres :

Lot(s) d'enveloppes :

Matériel philatélique :

Trophée divers :

Autres (à préciser)

Veuillez joindre, ci-dessous, le descriptif des récompenses offertes, leur valeur et leur mode d'acheminement.

.....
.....
.....

Votre participation sera clairement mentionnée dans le catalogue de l'exposition. Il est donc important que vous nous indiquiez vos références :

Nom et prénom du souscripteur :

Raison sociale ou qualité :

Code postal : Ville.....

Fait à: Signature :



**88^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE
PHILA-FRANCE 2015 - MACON
INSCRIPTION CONGRESSISTE**



à remplir et à renvoyer avant le 10 mars 2015 à Nicole CHAPUIS TOURY 71250 BRAY

Madame, Monsieur, cher Collègue,

Pour faciliter l'organisation du 88^{ème} congrès de la Fédération Française des Associations Philatéliques, nous vous remercions par avance de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous.

ASSOCIATION FEDEREE N° :..... Région :.....

Nom (Mlle, Mme, M.) :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville ::.....

Tél :.....

Mail :.....

Fonction ou qualité :.....

RESERVATION DE Pochettes de Congressistes

Nombre de délégués de l'association :

Participation : 10 euros par pochette : x 10 =.....€(*)

Noms du ou des délégués :

.....
.....
.....
.....

RESERVATION au REPAS du PALMARES DIMANCHE soir à 20 heures

45 € x Nombres de participants =.....€(*)

Cachet de l'association et signature :

(*) à reporter sur la fiche récapitulative



88^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE PHILA-FRANCE 2015 - MACON



COMMANDE DE SOUVENIRS PHILATÉLIQUES

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la manifestation PHILA-FRANCE 2015, deux timbres à date sont prévus, avec le timbre-poste de MACON :

- timbre à date illustré du premier jour du timbre MACON du 22 au 25 mai 2015
- oblitération spéciale pour le 88^{ème} Congrès National le 24 mai 2015

Commande à expédier :

Nom :

Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél .fixe Portable

Mail :

Souvenirs à 2,50 € l'unité :

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date illustré «1^{er} jour»

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date illustré «1^{er} jour»

----- enveloppe(s) illustrée(s) avec le timbre à date jour du Congrès

----- carte(s) postale(s) avec le timbre à date jour du Congrès

..... total de souvenirs

2,50 € X =

Frais de port (*) =

Total = **Montant à reporter sur la fiche récapitulative**

(*) 1 à 3 souvenirs : 1.20 euros ; 4 à 10 souvenirs : 2.00 euros ; 11 à 24 souvenirs : 3.00 euros ;
commande supérieure à 25 souvenirs : franco de port



88^{ème} CHAMPIONNAT DE FRANCE
PHILA-FRANCE 2015 - MACON



FICHE RECAPITULATIVE

à remplir et à renvoyer avant le 10 mars 2015

Nom : Prénom :

ASSOCIATION :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Portable :

Mail :

Veillez trouver ci-jointes les fiches de :

Souscription aux récompenses : =.....€

Inscription congressistes (sacoche) : =.....€

Inscription au repas du palmarès =.....€

Inscription au voyage circuit N° =.....€

Commande de souvenirs philatéliques : =.....€

Réservation séjour Hôtelier du C.O.M. =.....€

Total : =.....€

Ci-joint un chèque global de : € à l'ordre de : CLUB PHILATELIQUE MACONNAIS

A le.....

Signature : Cachet de l' Association

Merci d'adresser votre courrier à : PHILA-FRANCE 2015
Nicole CHAPUIS
Toury
71250 BRAY